



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026\_074  
VOITUR'AGES – DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice : .....43  
 Conseillers présents : .....36  
 Pouvoir(s) : .....7  
 Votants : .....43

**Conseillers présents :**

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-François, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale, Mme COTTIN Séraphine,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à Mme Morgane PHILIPPOT,  
 Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia a donné pouvoir à Mme Christelle BURON,  
 M. BODIN Christophe a donné pouvoir à Mme Céline BEAUVILLAIN,  
 Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme Marie-Laure TEMPLÉ,  
 M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme Marine CIMIER,  
 M. POTIER Timéo a donné pouvoir à m ; Tony BRIAND,  
 Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à M. Georges GILBERT,

**Secrétaire de séance :**

M. François AUBRY

DELIBERATION N°DCM2026\_074  
Voitur'âges – Désignation de représentants

**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

L'association « Voitur'âges du Haut-Anjou » été créé le 26 septembre 2011 et son objet est d'offrir à ses adhérents une offre de transport solidaire, non concurrentielle aux sociétés ambulancières ou de taxi. Ces transports étant réalisés par des bénévoles. Actuellement, ce sont près de 380 bénéficiaires domiciliés sur les trois communes que sont Juvardeil, Les Hauts-d'Anjou et Miré qui sont transportés par une quarantaine de bénévoles. 50% des transports sont réalisés pour se rendre à des rendez-vous médicaux pour les bénéficiaires qui n'ont pas ou plus la possibilité de se déplacer.

Si l'objet de l'association n'a pas évolué depuis son origine, il n'en est pas de même du territoire couvert par celle-ci. En 2011, ce sont les habitants des 11 communes de la CCVHA (communauté de communes des vallées du Haut-Anjou) qui pouvaient bénéficier de ce service qui est apparenté à un vrai service public.

Depuis, la commune de Chemiré-sur-Sarthe a quitté la CCVHA pour fusionner avec Morannes et la commune nouvelle des Hauts-d'Anjou a été créée. La CCVHA, Autorité Organisatrice des Transports en lien avec la Région des Pays de la Loire a demandé aux différentes associations d'appliquer les mêmes règles sur son territoire.

Les statuts de l'association prévoient à l'origine une représentation de l'ensemble des communes au sein du Conseil d'Administration qui était alors composé de 11 élus et de 11 adhérents.

Compte tenu des modifications administratives intervenues depuis la naissance de cette association, il est proposé au Conseil Municipal d'être représentée au sein du Conseil d'Administration de l'association et de désigner alors un élu titulaire et un élu suppléant.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités, l'association est amenée à transporter des bénéficiaires des associations caritatives pour une aide alimentaire telles que les Restaurants du Cœur. Compte tenu des faibles ressources de ces personnes, le CCAS des Hauts-d'Anjou prend à sa charge le coût du transport solidaire (0,40 € du kilomètre) en laissant un forfait de 1 € à la charge du bénéficiaire par déplacement.

Il est proposé de se prononcer sur cette possibilité de réaliser la même prise en charge.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de l'association Voitur'âges des Haut-Anjou

Considérant l'avis favorable du Bureau municipal  
Considérant les candidatures de Rachel SANTENAC et d'Elodie TESSIER pour représenter la commune au sein de cette association,  
Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De désigner les personnes suivantes pour représenter les Hauts-d'Anjou au sein de l'association Voitur'âges des Hauts-d'Anjou :
  - o Rachel SANTENAC comme titulaire,
  - o Elodie TESSIER comme suppléante.

**DELIBERATION N°DCM2026\_074**  
**VOITUR'AGES – DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026  
Reçu en préfecture le 05/06/2026  
Publié le  
ID : 049-200084903-20260526-DCM2026\_074B-DE

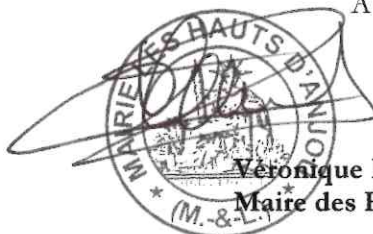


- D'accepter de prendre, à la charge du CCAS, le coût du transport solidaire des bénéficiaires des associations caritatives en laissant à la charge de ceux-ci la somme de 1 euro par transport.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 28 mai 2026



**Véronique LANGLAIS**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 mai 2026*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 28 mai 2026*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – six 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*